COMITE DIRECTEUR FÉDÉRAL
Samedi 14 juin 2014 – 09h/18h30
CNOSF

Présents	BARRAUD Elisabeth, BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, DHELENS Pierre, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GAUTHIER Valérie, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Jean-Marc, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JAEGER Denis, LAPARADE Jacques, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, LHUISSIER François, MAIRE Denis, MONSERAT Michelle, ROY Florent, SAGARY Dominique, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Excusés	BAZOGE Daniel, MARCHE Denis, LEBRUN Marlène, PEIFFER David, PY Alexandre, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Invité	RENIER Jean-Pierre, gérant de la société TEAM CO DEV

****

Conformément aux 2ème et 3ème alinéas du point 2.2.1.2.16. des statuts fédéraux : *« Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »*

Plus du tiers des membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. SECRETARIAT GENERAL / ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du PV du Comité Directeur du 02 février 2014

Le PV du Comité Directeur du 02 février 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire Général, Patrick SOIN, précise aux que les prochains PV seront plus synthétiques de façon à pouvoir en disposer plus rapidement. Par ailleurs, pour faciliter les travaux du CDF et la rédaction du PV, il est demandé aux membres du CDF de bien vouloir transmettre leurs présentations au secrétariat au moins 15 jours avant la réunion du CDF.

1.2 Point licences

Le point licence est présenté en séance. L'augmentation du nombre de licences de date à date est de 7%.
Il est demandé de rajouter une colonne indiquant le nombre de licences à la fin de saison précédente.
Le nombre de clubs est en progression de 4,3% par rapport à la fin de saison précédente.

1.3 Occupation illégale du nouveau siège fédéral : point d'avancement

L'audience prévue le 19 mai 2014 après plusieurs reports a une nouvelle fois été reportée. L'audience a été reportée au 16 juin 2014. Une information plus précise sera communiquée après la tenue de cette audience.

Dès la libération des locaux, un gardiennage sera mis en place et les travaux seront lancés dans les meilleurs délais. Ce dossier sera suivi par Denis MAIRE et Guillaume FRITSCH.

1.4 Restitution Audit Externe et schéma de réorganisation fédérale

Jean-Pierre RENIER, gérant de la société TEAM CO DEV, présente la restitution de l'audit qui a été effectué sur la période « décembre 2013 à mai 2014 » et le schéma de réorganisation fédérale.

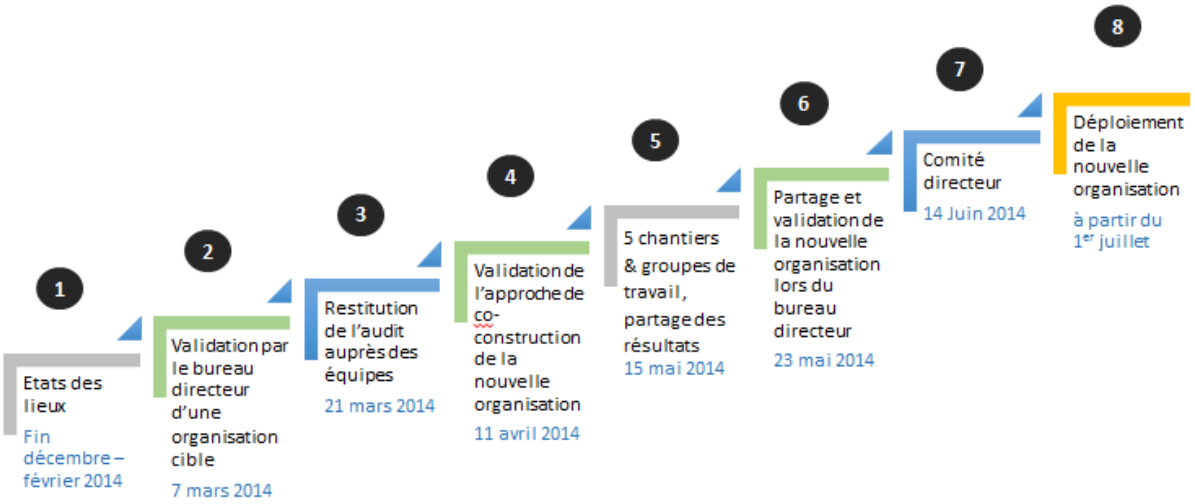

Il est rappelé que l'objectif de la nouvelle organisation qui va être mise en place à partir du 1er juillet 2014 est de mieux répondre au projet fédéral 2013 / 2017 tout en permettant

- Une plus grande synergie élus - permanents
- Une plus grande efficience individuelle et collective
- Une plus grande sérénité de l'ensemble des acteurs fédéraux (élus, permanents)

Le nouvel organigramme, effectif à partir du 1er juillet 2014, et le nouveau principe de fonctionnent (réunions opérationnelles de pilotage et de coordination, rôle de régulation du Directeur Général des Services…), sont présentés.

Le schéma de réorganisation fédérale a été présenté à la déléguée du personnel le 04 juin dernier et il sera présenté à l'ensemble du personnel le 16 juin en présence du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe.

La mesure des changements s'effectuera au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs

- Baromètre de satisfaction
- Taux d'appropriation d'outils
- Quizz de connaissance

Organigramme fonctionnel de la F.F.TRI. au 01/07/2014

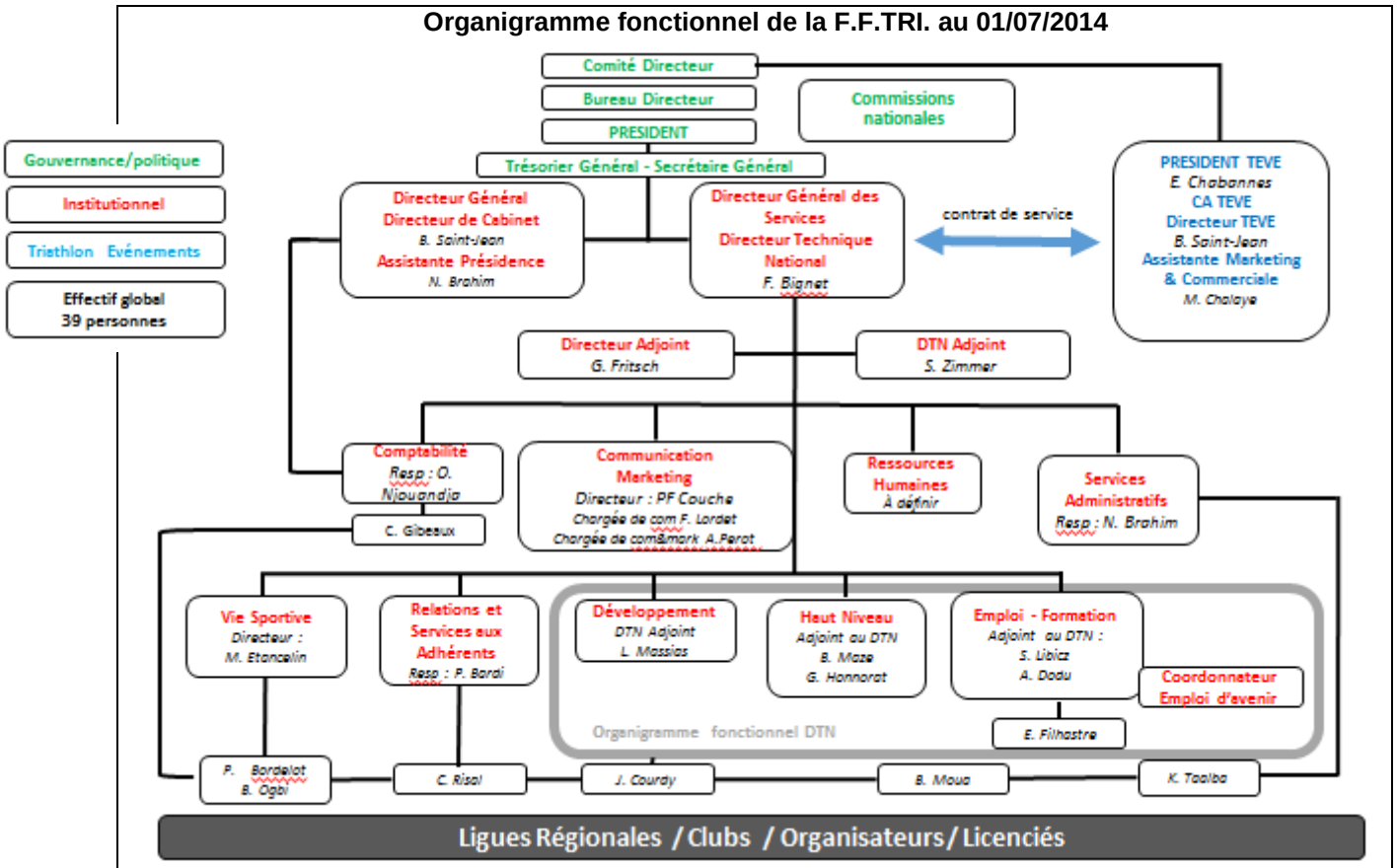

1.5 Recrutement coordonnateur emplois d'avenir

Le recrutement du coordonnateur emploi avenir est en cours, l'arrivée de la personne retenue, qui doit démissionner de son poste actuel et respecter un préavis, est prévue pour le 1er septembre 2014.

1.6 Réflexion sur la Gouvernance

Patrick SOIN précise que le CNSOF a invité les fédérations à réfléchir sur leur gouvernance et à envisager des évolutions. Le CNOSF a transmis un certain nombre de préconisations, elles concernent notamment :

- Les organes dirigeants
- La composition de l'AG et collèges électoraux
- Les modes de scrutin
- La rémunération des dirigeants
- La limite de l'âge et du cumul des mandats
- La représentation du sexe minoritaire au sein des instances dirigeantes

Patrick SOIN pilote un groupe de travail sur la gouvernance qui va notamment étudier les axes de travail suivants :

- Type de scrutin : scrutin de liste ou scrutin plurinominal ?
- Élargissement ou non du collège des votants : faut-il faire voter les clubs ?
- Limite d'âge : faut-il déterminer une limite d'âge ?
- Type de système: BD/CD ou directoire /conseil de surveillance ?
- Redéfinir les attributions de chaque organe et préciser qui a la compétence décisionnelle

Ce point sera à nouveau abordé lors du séminaire des Président(e)s de Ligues de novembre 2014.
Le Comité Directeur souhaite étudier des propositions d'évolutions lors de sa réunion de juin 2015.

1.7 Point d'étape Espace Tri 2.0 +Inscription en ligne aux épreuves

Un séminaire de formation et d'information à destination des secrétaires de ligues concernant l'évolution de l'outil Espace Tri 2.0 s'est déroulé le 5 et 6 juin dernier, sur Paris. Ce temps de formation et d'échanges a été très apprécié. Un renouvellement de cette opération est fortement souhaité par tous les participants.

Jean-Michel BUNIET présente les nouveaux modules, ou les améliorations, qui seront prochainement activés :

- L'inscription en ligne aux épreuves (service payant obligatoire pour les grandes épreuves fédérales, service payant et optionnel pour les autres organisateurs) : 1er septembre 2014.
- Amélioration de la facturation
- Amélioration du module Développement Durable en y intégrant le bilan qui doit être effectué à l'issue de la manifestation
- La gestion du class tri
- La gestion du challenge national jeune
- Le diagnostic Santé

D'autres pistes sont également à l'étude :

- La labellisation des Ecoles de Triathlon
- Un carnet d'entraînement
- Un système de chronométrage spécifique au triathlon
- Un challenge national

2. TRESORERIE GENERALE

2.1 Contrôle de gestion CNF : situation au 31 mars 2014

Alain COURPRON, Président de la Commission Nationale Financière (CNF), rappelle que la commission qu'il préside a en particulier un rôle de « contrôle de gestion ». Afin d'analyser la gestion fédérale, la Commission Nationale Financière a élaboré des tableaux de bord (F.F.TRI. & Triathlon Evènements) à partir des situations budgétaires.

Pour réaliser un contrôle de gestion, il y a trois étapes primordiales :

- l'élaboration du budget prévisionnel
- la comptabilisation des opérations
- la projection ou reprévision financière des actions

Les tableaux de bord seront présentés lors de chaque Comité Directeur, et lorsque l'exercice comptable sera calé sur l'année civile, il sera possible d'effectuer des comparaisons à date.

A ce jour la Commission Nationale Financière n'a pas encore eu le temps de travailler sur les modalités futures du contrôle de gestion des clubs de D1; Alain COURPRON précise que ce contrôle de gestion n'est envisageable que sur la seconde partie de l'olympiade et que ce contrôle, à but préventif et d'équité, devra se préparer en concertation avec les clubs de D1.

Afin que les clubs de D1 soient informés de cette démarche, le Président propose que le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, et le Président de la Commission Nationale Financière, Alain COURPRON, soient invités à la prochaine réunion des clubs de D1.

2.2 Appel d'offre assurance

Le cahier des charges relatif à l'appel d'offre « assurance » a été transmis aux candidats qui en faisaient la demande à compter du 20 mars 2014, une réponse était attendue pour le 15 mai 2014.
La F.F.TRI. a été destinataire de trois offres. L'une des propositions, beaucoup trop coûteuse, va être écartée. Seules deux de ces offres seront examinées plus précisément. Le choix du prestataire retenu sera effectué avant la fin du mois de juin 2014.

3. DEVELOPPEMENT

3.1 Signature de la charte GENERALI

Jean-Marc GROSSETETE, Président de la Commission Nationale Développement Durable, propose au CDF la signature de la « Charte Sport Responsable » (démarche de sensibilisation et de reconnaissance des acteurs du mouvement sportif réalisant dans le DD des actions de terrain écoresponsables).

La signature de cette charte ouvre notamment la possibilité à nos clubs de concourir pour l'obtention d'un **Macaron Sport Responsable** qui permet aux clubs de concourir aux **Trophées Sport Responsable** (Dotation financière aux 3 premiers lauréats par axe opérationnel de la charte : 3000€, 2000€ et 1000€) : http://www.sport-responsable.com/

Les membres du CDF valident à l'unanimité la signature de cette charte.

3.2 Proposition d'évolution du label une étoile DD

Jean-Marc GROSSETETE, Président de la Commission Nationale Développement Durable, propose au CDF de faire évoluer le label DD *. Il propose d'utiliser l'architecture du label DD ** pour le label DD * en adaptant le nombre d'engagements à mettre en œuvre.

Les membres du CDF valident à l'unanimité cette proposition d'évolution.

3.3 Présentation du plan d'action de la CN Outre-Mer

Françoise HUOT-JEANMAIRE, Présidente de la Commission Nationale Outre Mer, présente une stratégie articulée sur trois thématiques :

Valoriser l'outre-mer

- Axe n°1 : Valoriser les territoires ultramarins

Construire ensemble

- Axe n°2 : Mobiliser, animer le réseau des Présidents des ligues d'Outre-mer
- Axe n°3 : Renforcer les liens avec les commissions nationales pour la prise en compte des spécificités ultramarines

Coordonner la structuration ultramarine

- Axe n°4 : Etre une structure-ressource pour les ligues d'Outre-mer
- Axe n°5 : Accompagner les ligues d'outre-mer qui souhaitent renforcer leurs liens avec les fédérations voisines

3.4 Evolution de la classification Paratriathlon

L'entrée du Paratriathlon aux Jeux Paralympiques a amené l'ITU à retravailler sur la classification des paratriathlètes.

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, propose aux membres du CDF de mettre en place une classification simplifiée en fonction du mode de locomotion :

Classification simplifiée par mode de locomotion	Classification ITU
Handbike - Fauteuil	PT1 : Score lors de la classification > 640 points. Utilisateurs de handcycle et fauteuil.
Debout (natation - vélo - course à pied)	PT2 : Score lors de la classification inférieur à 454.9 points. Avec possibilité d'utilisation de prothèse. PT3 : Score lors de la classification entre 455,0 et 494,9 points. Avec possibilité d'utilisation de prothèse. PT4 : Score lors de la classification entre 495,0 et 557,0. Avec possibilité d'utilisation de prothèse.
Tandem	PT 5 : Athlètes classés en B1, B2, B3 selon la classification IBSA/IPC. Utilisateurs de Tandem avec guide.
Vélo - Fauteuil	Catégorie non représentée à l'international.

Frank BIGNET propose que la classification ITU soit appliquée sur **le Championnat de France Paratriathlon** (Grande Epreuve Fédérale) et sur toute **World Para Event (WPE) organisée sur le territoire national.**

Sur les autres épreuves du calendrier fédéral, Frank BIGNET propose :

- D'appliquer la classification simplifiée (cf tableau ci-dessus)
- D'appliquer la classification I.T.U, si, et seulement si, tous les paratriathlètes inscrits sont déjà classifiés

Ces propositions sont validées à l'unanimité par les membres du CDF.

Frank BIGNET propose également d'intégrer la mise en place d'une classification I.T.U. au cahier des charges du Championnat de France de Paratriathlon afin de :

- Permettre aux athlètes souhaitant s'orienter vers une pratique internationale (groupe d'âge ou élite) de passer une classification officielle.
- Classifier officiellement un maximum de paratriathlètes sur une même épreuve.

Une qualification I.T.U. étant nécessaire pour pouvoir classifier les paratriathlètes, deux médecins (Claude Marblé et Hervé Collado) participent cette année à une formation de « medical classifier » et deux techniciens (Nicolas Becker et Cyrille Mazure) participent cette année à une formation de « technical classifier ».

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

3.5 Démarche de simplification de la RGF/Proposition d'évolution de la RGF

Pierre BIGOT, Président de la Commission Nationale de la Réglementation, présente les principes d'évolution de la Réglementation Sportive :

1 - Réorganiser la Réglementation Sportive en trois onglets

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-1 Alléger / simplifier le texte, quand c'est possible Pas de changement sur le fond, suppression des redites, intégrer des tableaux plutôt que de longs textes…

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-2 Supprimer la procédure de chèque pour non présentation de licence (Pass compétition ou présentation numérique facile à retrouver…)

Ce principe n'est pas retenu par la majorité des membres du CDF.

2-3 Révision de calendrier des prises de licences

- 31 Octobre : Fin des réaffiliations clubs sans pénalités
- 30 Novembre : Fin des renouvellements de licence sans pénalité

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-4 Supprimer les acronymes

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-5 Adaptation de la réglementation suivant le process de fonctionnement via Espace Tri 2.0

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-6 Présentation d'une pièce d'identité pour retrait de plusieurs dossards d'un même club

Ce principe n'est pas retenu par la majorité des membres du CDF.

2-7 Spécificité du vélo : simplification des contraintes pour les courses grand public / ajout de spécificités ITU pour les grandes épreuves fédérales.

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-8 Suppression de la licence gratuite dirigeant pour les organisateurs (l'organisateur bénéficie maintenant d'une affiliation à la F.F.TRI., comme un club, et d'une garantie RC)

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-9 Supprimer la saisie de la CNS pour mise en place de distances « non officielles »

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-10 Supprimer le versement aux ligues de la part régionale pour les Grandes épreuves fédérales

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

Jean-Michel BUNIET propose que la part ligue fixe (droit de licence manifestation renseigné dans l'application informatique) soit réglée dans le cadre de la demande de licence manifestation au travers l'application informatique. Ce point sera à confirmer lors du prochain CDF.

2-11 Modifier les « habilitations » laissées aux ligues pour aménager les contraintes organisateurs (jeunes, Distance XS, départ par vagues, aspiration abri…) : pas de dérogation sur les points de sécurité

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

2-12 Bike & Run supprimer : « Permutation libre des équipiers ~~et possibilité de ne pas rester groupés~~ »

Pascal GODEL, Président de la Commission Nationale d'Arbitrage, précise que les arbitres souhaitent que les règles du Bike & Run soient plus claires. Le principe proposé n'est pas retenu, mais il est proposé de mettre en place des zones de regroupement obligatoire des équipiers avec leur vélo, une proposition de rédaction en ce sens est attendu.

2-13 Parc à vélo, supprimer: « Tout changement d'emplacement est possible avec accord préalable de l'Arbitre Principal (AP) et de l'organisateur. »

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

2-14 Retrait des dossards / simplification de la liste d'émargement

(…)

Remplacer : *La liste d'émargement présente la catégorie d'âges, la date de naissance, le* ***sexe****, la* ***nationalité****, l'identité du concurrent, et son numéro de dossard. Pour les licenciés F.F.TRI., le numéro de licence et le nom du club seront également mentionnés*

Par : *La liste d'émargement devra faire apparaître le nom et prénom du concurrent, sa date de naissance et son numéro de dossard. Pour les licenciés F.F.TRI., le numéro de licence et le nom du club seront également mentionnés.*

Ce principe n'est pas retenu par la majorité des membres du CDF.

2-15 Superficie des dossards : 1 jeu de **deux dossards indéchirables et indélébiles** (toutes courses, sauf Aquathlon 1 seul dossard); ~~la superficie maximum des dossards est de 400 cm², le plus grand des côtés ne pouvant dépasser 25 cm;~~

Ce principe n'est pas retenu par la majorité des membres du CDF.

2-16 Clarification du Pass compétition : préciser qu'un pass compétition n'est pas valable à la journée, mais uniquement pour une épreuve.

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF

2-17 Caméras embarquées : doivent-elles être interdites ou autorisées pour un usage non commercial si accord de l'organisateur + possibilité pour l'organisateur de récupérer les images ?

Les membres du CDF souhaitent interdire les caméras embarquées sur les Grandes Epreuves Fédérales

Les membres du CDF souhaitent autoriser les caméras embarquées sur les autres épreuves sous réserve que l'installation soit totalement sécurisée et qu'elles soient déclarées auprès de l'arbitre principal. Pour des raisons de sécurité, les membres du CDF souhaitent interdire les caméras embarquées sur les casques (car il s'agit d'une modification du casque qui n'est plus un casque homologué).

Les membres du CDF précisent néanmoins que les images tournées ne permettront pas de contester les décisions des arbitres.

2-18 Courses de développement en binôme sur des épreuves Distance XS : ne pas considérer un binôme respectant le code de la route comme étant en situation de « drafting » sur route ouverte à la circulation.

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

Rappel du code de la route : Article R431-7 (alinéa 1 et 2) :

Les conducteurs de cycles à deux roues sans remorque ni side-car ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée.

Ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.

2-19 Paratriathlon

- Précision déplacement dans l'aire de transition, départ
- Suppression du Chalenge National Paratriathlon
- Précision Championnat de France Paratriathlon :
  - Distance S sans drafting
  - Ouvert à toutes catégories de handicap (y compris hors ITU)

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

3-1 Proposition d'avenant à la Réglementation Sportive applicable dès le 1er septembre 2014 : REFUS DE MUTATION

Les seuls motifs pour lesquels une demande de mutation peut être refusée sont :

1. La non-conformité de la procédure de mutation
2. L'existence d'un contrat de travail entre le club et le licencié engageant ce dernier au-delà de la date prévue pour la mutation
3. Le non-paiement des droits de formation par le club d'accueil.

Sans réponse de l'entité quittée 15 jours après la demande informatique de licence dans une autre entité, la mutation sera automatiquement validée.

Cette proposition d'avenant est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

Cet avenant entre en application le 1er septembre 2014

3-2 Doublé / éliminé en D1 de Duathlon : il est proposé que les femmes doublées avec deux tours de retard sur la tête de la course soient éliminées.

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

3-3 Tenues club : il est proposé de transmettre le BON A TIRER de la tenue de compétition de la nouvelle saison (en lieu et place de la « charte couleur »)

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

Il est proposé d'évoquer avec les clubs de D1 la possibilité pour une même équipe de courir avec le même modèle et la même couleur de casque.

3-4 Pénalités club D2 Duathlon F / D3 Triathlon H & F / D3 Duathlon H

	Règle actuelle	**Règle proposée**
5 - Tenues non conformes (…)	150 €	150 € (*)
6 - Non-respect des horaires (…)	150 €	150 € (*)
(*) sauf ½ finales D2 Duathlon Femme, D3 Triathlon et Duathlon		

Ce principe est validé à la majorité par les membres du CDF.

3-5 Primes

D1 Triathlon et Duathlon:
~~Seuls les clubs ayant confirmé leur participation la saison suivante dans la division pour laquelle ils sont qualifiés ont accès à la grille de prix finale.~~

D2 Triathlon :
Suppression du chapitre car il n'y a pas de grille de prix versée par la F.F.TRI.

Ces principes sont validés à l'unanimité par les membres du CDF.

3-6 Quotas :

- Date des licences prises en compte pour calcul des quotas :
  - 31 janvier de la saison (et non fin de saison N-1)
- Date de communication aux ligues :
  - 15 février de la saison (et non avant le 1er janvier)
- Interlocuteur :
  - la CNGE et non la Direction Technique Nationale, (également pour les quotas supplémentaires)
- Transmission du formulaire des qualifiés :
  - à la date précisée par le formulaire correspondant (et non 20, 30 jours avant l'épreuve)
- Suppression des quotas groupe d'âge, inscription libre

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

3-7 Date de validation des licences D1, D2, D3 / Coupe de France des Clubs

Délai de composition des équipe D1, D2, D3 et coupe de France des clubs:

- en cas de mutation : au plus tard le 31 janvier
- en l'absence de mutation : au plus tard 15 jours avant l'étape concernée

Date = validation informatique par la ligue
Contrôle date mutation en cours de développement Espace Tri 2.0

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

3-8 Quotas d'athlètes de nationalité française

	Texte actuel	Proposition
D1	2 français obligatoires	1 français obligatoire
D2	3 français obligatoires	2 français obligatoires
D3	3 français obligatoires	3 français obligatoires

Quota de français non respecté = départ refusé (suppression de la pénalité financière)

Ce principe est validé à la majorité par les membres du CDF.

3-9 D1, D2 et participation à la Coupe de France des Clubs

Maintien de l'obligation de participation à la Coupe de France des Clubs pour les clubs de D1 (Triathlon + Duathlon) et D2 (Triathlon) mais modification de la sanction en cas d'absence.

Les clubs de D1 doivent obligatoirement participer à la Coupe de France des Clubs de Triathlon sous peine de :

➔ ~~rétrogradation en D2 l'année suivante. Pour les clubs de D1 déjà reléguables en D2, la participation à la Coupe de France des Clubs de Triathlon est obligatoire sous peine d'exclusion de la D2 l'année suivante.~~

➔ pénalité financière de 2000 € (par équipe absente) dont 50 % reversé à l'organisateur

Ce principe est validé à la majorité par les membres du CDF.

3-10 Aspiration abri : D3, D2 de Duathlon Femme

	Distance S formule individuelle	Avec Aspiration Abri
½ finale	obligatoire	~~obligatoire~~ recommandé
Finale	obligatoire	obligatoire

Ce principe est validé à la majorité par les membres du CDF.

3-11 Demande de dérogation auprès de la CNS : préciser que la décision de la CNS peut être contestée devant le tribunal compétent avec saisine préalable de la commission de conciliation du CNOSF

Ce principe est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

3.6 Organisation de la formation fédérale 2015

Ce point sera traité lors du Comité Directeur Téléphoné programmé le 25 juin 2014.

3.7 Plan de féminisation

Michelle MONSERAT, Présidente de la Commission Nationale Féminine, présente un point d'information. La présentation du plan de féminisation évolue sur la forme pour coller davantage à l'évolution des différentes actions menées depuis 2 ans tout en répondant aux nouvelles directives ministérielles.

AXE 1: Sensibiliser les acteurs fédéraux aux intérêts de la mixité et de la lutte contre les stéréotypes

- **action 1 :** Coordonner et animer le réseau de référents féminins régionaux et les appuyer dans leurs démarches locales (comités départementaux, clubs).
- **action 2 :** Sensibiliser l'ensemble des personnes occupant des postes à responsabilité au sein de la Fédération.
- **action 3 :** Former les diplômé(e)s d'état et fédéraux

AXE 2 : Favoriser et encourager l'investissement des femmes dans le triathlon

- **action 4 :** Engager une communication ciblée
- **action 5 :** Accompagner les femmes vers des postes à responsabilité (des instances locales aux instances nationales)

AXE 3: Encourager et favoriser la découverte de nos disciplines, fidéliser nos licenciées, résorber les inégalités d'accès à la pratique

- **action 6 :** Opération "Rentrez Triathlon"
- **action 7 :** Développer les créneaux famille, l'offre de pratique loisir en visant un public féminin
- **action 8 :** Label triathlon féminin

AXE 4 : Proposer une pratique compétitive équitable des plus jeunes jusqu'au Haut-Niveau

- **action 9 :** Développer des compétences identiques chez les filles et les garçons grâce à l'EFT
- **action 10 :** Respecter un principe d'équité entre les femmes et les hommes dans le Parcours de l'Excellence Sportive (P.E.S.)

3.8 Constitution d'un groupe de travail

Jean-Michel BUNIET, Vice-Président en charge du développement, précise que certaines questions ont été soulevées lors du séminaire du BDF :

- Quelle est à ce jour la pertinence de notre licence individuelle compétition ?
- Quel est l'intérêt d'appliquer des droits de licence manifestation sur les Triathlon Itinérants sachant qu'il n'en existe que 4, et qu'ils sont organisés par des ligues régionales ?
- Quelle doit être la position de la F.F.TRI. par rapport aux dispositifs de facturation particuliers mis en place par certaines ligues ?
- Comment mettre en place un challenge national ?

Jean-Michel BUNIET propose de créer un groupe de travail pour lancer une réflexion sur ces 4 thématiques. Les personnes suivantes intègrent ce groupe de travail :

- Jean-Michel BUNIET, Patrick SOIN, Dominique SAGARY, Jacques LAPARADE, Elisabeth BARRAUD, Andrée VIDIL

4. RELATION AVEC LES LIGUES REGIONALES / DISCIPLINE

4.1 Point de situation conventions ligues/F.F.TRI.

Cédric GOSSE, Vice-Président en charge des relations avec les ligues régionales, présente un point d'information sur les dispositifs d'aide à la professionnalisation.

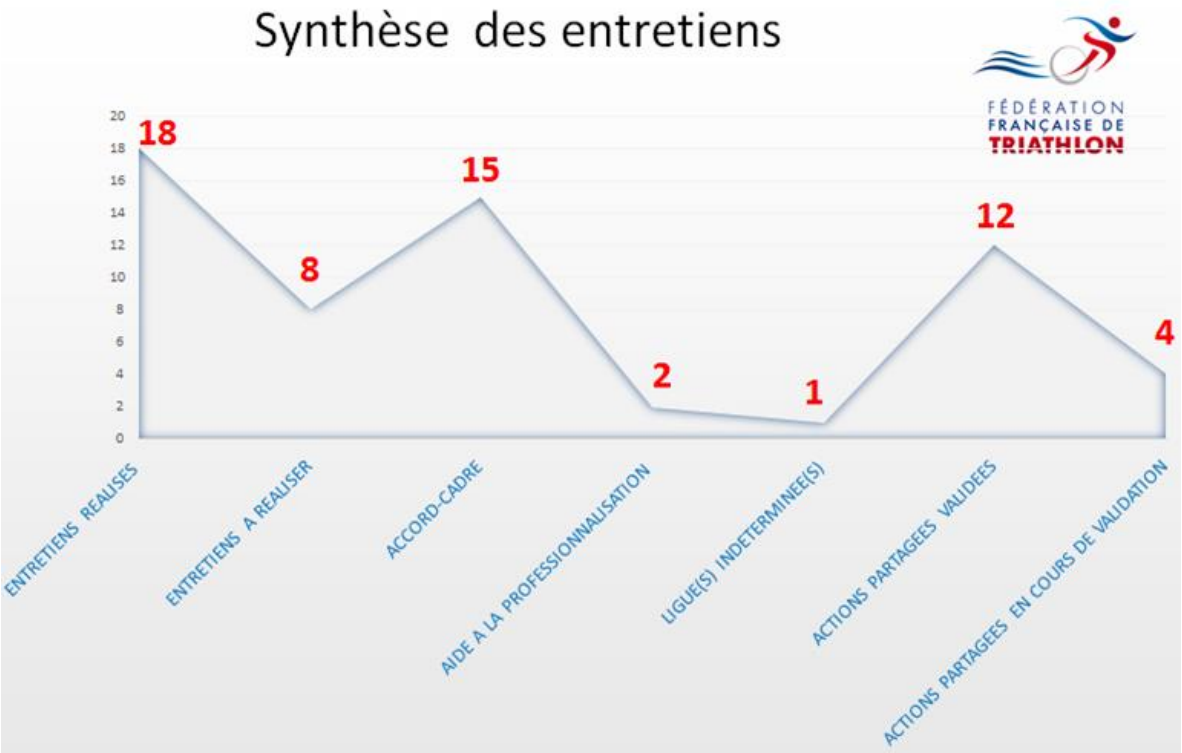

4.2 Validation de la composition du comité d'évaluation des dispositifs fédéraux de professionnalisation en faveur des L.R.TRI.

Conformément au texte validé en CDF du 2 février 2014, le comité d'évaluation doit être composé de 3 membres :

- Dont le Président de la Commission Nationale Emploi Formation (C.N.E.F.)
- Dont au moins 2 d'entre eux doivent être membres du Comité Directeur Fédéral
- Dont aucun d'entre eux ne doit exercer un mandat de Président(e) de Ligue
- Si le Président de la C.N.E.F. devait également être Président de Ligue, il ne prendra pas part à ce comité d'évaluation et proposera un représentant issu de sa commission.

Il est proposé aux membres du CDF de valider la nomination des trois personnes ci-dessous listées :

1. Monsieur Alexandre Py
2. Monsieur Jacky Baudrand
3. Monsieur Pascal Godel

La nomination de ces trois personnes est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

4.3 Proposition de versement avant le 30 juin d'un acompte de 5000€ aux L.R.TRI. / solde en septembre

Point devenu sans objet dans la mesure où le versement de l'aide prévue est effectué au fur et à mesure de la validation des dossiers.

5. VIE SPORTIVE

5.1 Modification du calendrier des Grandes Epreuves

Christophe LEGRAND, Président de la Commission Nationale des Grandes Epreuves, propose le remplacement de l'étape annulée de LONGWY par l'organisation de LIEVIN le 21 septembre 2014. Patrick SOIN sera le représentant fédéral sur cette épreuve.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du CDF.

5.2 Proposition de calendrier des Grandes Epreuves 2015

Christophe LEGRAND, Président de la Commission Nationale des Grandes Epreuves, présente l'état d'avancement du projet de calendrier des Grandes Epreuves 2015.

A la majorité (3 « contre » et 2 abstentions) les membres du CDF valident les dates suivantes :

Labels Triathlon	Date	Lieu
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 GRAND-PRIX F.F.TRI.	24 mai 2015	Dunkerque (59)
	5 juillet 20015 ou Juin 2015	Strasbourg (67) ou Valence (26)
	09 août 2015	Embrun (05)
	06 septembre 2015	Quiberon (56)
	04 octobre 2015	Nice (06)
CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNE	07 juin2015	Le Mans (72)
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL " ELITE & U23"	Mi août 2015	Embrun (05)
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE L	Début juillet 2015	Gravelines (59)
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL GROUPES D'AGE	04 octobre 2015	Nice (06)

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS TRIATHLON	Mai 2015	Saint Bonnet Tronçais (03)
Labels Duathlon	**Date**	**Lieu**
CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES	4/5 ou 11/12 avril 2015	Bergerac (24)
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE L	Mai/juin 2015	Cambrai (59)
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL GROUPES D'AGE	Août 2015	Embrun (05)

Daniel BOISSIERE rappelle qu'il serait opportun que les membres du CDF disposent de la grille de lecture ayant conduit la Commission Nationale des Grandes Epreuves à retenir une candidature plutôt qu'une autre lorsqu'il y a plusieurs candidatures pour un même label. Dans le cas contraire, le CDF peut difficilement se prononcer.

Christophe LEGRAND précise que cette grille de lecture sera communiquée pour le prochain Comité Directeur Physique.

Christophe LEGRAND rappelle que le Championnat de France d'Aquathlon 2015 a été attribué lors du CDF du 26 octobre 2013.

5.3 Embrun : programme sportif 2015

Le Président LESCURE informe les membres du CDF du souhait de développer une « semaine fédérale » à Embrun en 2015. Cette évolution sera évoquée avec Gérald IACONO et le Comité d'organisation de l'Embruman.

6. MARKETING / COMMUNICATION

6.1 Diffusion du clip institutionnel fédéral

Frank GASQUET, Vice-Président en charge de la communication et du marketing, présente un point d'information :

- 21 avril 2014 : 1er colloque des référents des ligues
- 21 mai 2014 : opération relation média à l'INSEP

Frank GASQUET présente le film institutionnel de la fédération :

- Objectif : disposer d'un outil dynamique/moderne pour présenter le Triathlon aux différents interlocuteurs de la F.F.TRI. (partenaires institutionnels et privés, médias, grand public, …) mais aussi des ligues et des clubs.
- Format : Clip de 3.30 min, véritable « carte de visite » de la F.F.TRI.
- Parti pris : Favoriser la transmission de messages clés par l'image (esthétisme des plans et des postures). Les textes n'ont qu'un rôle complémentaire.
- Contraintes : Montrer la diversité des pratiques et profils de pratiquants avec une banque image principalement composée de « rushs » issus des épreuves élite du Grand Prix de Triathlon.

Frank GASQUET précise que certaines images ont été données gracieusement par ASO et par Gérald IACONO, organisateur d'Embrun, et les membres du CDF les en remercie chaleureusement.

Ce film sera mis à disposition sur notre site internet dès le 16 juin 2014.

Frank GASQUET présente l'opération « **Triathlon des Roses ».** Il s'agit d'un événement organisé à l'occasion d'Octobre Rose, opération nationale dédiée au dépistage du cancer du sein. Cette opération aura lieu le samedi 4 octobre 2014, dans le Parc de la Faisanderie, à Saint Cloud :

- Format : 200 femmes sur des distances très courtes
- Organisation opérationnelle déléguée à la Ligue IDF

- Rôle de la F.F.TRI. centré sur la promotion (sport & cancer)

Frank GASQUET rappelle que depuis le début de l'année 2014, le service marketing F.F.TRI. s'appuie sur une régie commerciale spécialisée dans le sport : SportSourcing.

Frank GASQUET présente un point d'information relatif à la boutique en ligne. A partir de la fin du mois de juin, des produits complémentaires, cobrandé adidas, seront proposés.

Frank GASQUET rappelle que la F.F.TRI. ne diffuse plus le Championnat de France de Triathlon Longue Distance depuis 2012 et informe les membres du CDF que la ligue Nord Pas de Calais, organisatrice du Championnat de France de Triathlon Longue Distance les 5 et 6 juillet 2014, a mis en place un dispositif de diffusion en direct sur Internet.

7. TRIATHLON EVENEMENT

7.1 Point de situation : validation projet CA

Ce point sera traité lors du Comité Directeur Téléphoné programmé le 25 juin 2014.

7.2 Manifestations 2014 : Embrun, Nice, Paris

Ce point sera traité lors du Comité Directeur Téléphoné programmé le 25 juin 2014.

7.3 Programme 2015 : Strasbourg et Embrun

Ce point sera traité lors du Comité Directeur Téléphoné programmé le 25 juin 2014.

8. HAUT NIVEAU / INTERNATIONAL / MEDICAL

8.1 Affaires internationales

Denis JEAGER, Président de la Commission Nationale des Affaires Internationales présente un point d'information.

La semaine prochaine auront lieu les championnats d'Europe de Triathlon et le Congrès ETU à Kitzbühel (Autriche).

Un projet de championnat d'Europe des clubs (en cours de finalisation) sera proposé au congrès ETU. Le principe serait de ne pas surcharger le calendrier en créant une nouvelle épreuve, mais de se greffer sur une épreuve existante (un Grand Prix en France ou à l'étranger).

Philippe LESCURE précise que le BDF examinera attentivement ce projet lorsqu'il sera finalisé par l'ETU.

8.2 Anniversaire ITU/F.F.TRI.

Le 25ème anniversaire de l'ITU et de la F.F.TRI. sera fêté les 12 et 13 décembre 2014 en Avignon.

Le programme prévisionnel est le suivant :

- **Vendredi 12 décembre 2014**

14h00 à 18h00 : Bureau Directeur Fédéral / Executive Board ITU
20h00 : Dîner en commun

- **Samedi 13 décembre 2014**

9h00 à 12h30 :	Bureau Directeur Fédéral / Executive Board ITU
12h30 à 14h00 :	Déjeuner sous forme de buffet
14h30 à 16h15:	Conférence – débat
16h30 à 19h00 :	Visite guidée du Pont Saint Bénezet + Palais des papes
20h00 :	Dîner de Gala

Seront invités à cet anniversaire :

- Les membres du Comité Directeur Fédéral,
- Les Président(e)s de Ligues Régionales,
- Les Président(e)s de Commissions Nationales,
- Des VIP F.F.TRI.
- Les membres de l'Executive Board de l'ITU,
- Des VIP I.T.U.

8.3 Retour des travaux sur hygiène et sécurité

Dominique FRIZZA, Vice-Président en charge du haut niveau, présente les résultats des travaux et les préconisations du groupe de travail « Hygiène et Sécurité ».

Ce groupe de travail était piloté par le Dr Claude MARBLE et Dominique FRIZZA et était composé de :

- Dominique SAGARY – François HUISSIER – Jacky BAUDRAND – Denis MAIRE – Christophe LEGRAND – Pascal GODEL – Denis MARCHE – Benjamin MAZE – intervention ponctuelle du Dr LE NABAT, *médecin de la ligue de la Réunion*

Sur le plan réglementaire :

CAS N° 1: LA NATATION A LIEU DANS UNE « ZONE DE BAIGNADE » (terme officiel définissant une zone clairement délimitée, contrôlée et autorisée par les autorités sanitaires)

- **L'organisateur n'est pas tenu d'effectuer d'analyses**

CAS N° 2: LA NATATION N'A PAS LIEU DANS UNE ZONE DE BAIGNADE

- **L'organisateur doit fournir un compte rendu d'analyse de l'eau qui devra être affiché et accessible sur le site.**
- Date de l'analyse? dans le mois qui précède la manifestation avec un retour du résultat vers le médecin et le président de ligue au moins 15 jours avant la compétition.
- Combien de prélèvement? 1 prélèvement au minimum doit être effectué
- Lieu du prélèvement? seul impératif, effectuer le prélèvement dans l'eau dans laquelle se déroulera la partie natation.
- Nature des analyses? les analyses doivent comporter
  - Nombre d'entérocoque en UFC/100 ml
  - Nombre d'Escherichia Coli en UFC/100 ml
- Limites préconisées voir le site ministériel http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/controle/interpretation.html
- POINT IMPORTANT : il est précisé que les ARS ou les préfectures peuvent demander des analyses complémentaires

Affichage des résultats :

- **En l'absence de production de compte rendu d'analyse, le Président de ligue ou son représentant informe l'organisateur de l'annulation de la partie natation.**

- Les résultats seront affichés sur le lieu du retrait des dossards et ce, de façon visible. Ils seront, de plus, clairement explicités par l'organisateur. Il devra faire figurer l'un des deux commentaires suivants :
- « Les résultats d'analyses sont inférieurs aux valeurs limites préconisées, la qualité de l'eau est jugée suffisante. »
- « Les résultats d'analyses s'écartent des valeurs limites préconisées, la qualité de l'eau est jugée insuffisante. Les participants sont libres, au vu de l'information sur la qualité des eaux, de choisir ou non de prendre le départ de la course. »
- Dans le cas de conditions météorologiques exceptionnelles, en particulier lors de fortes précipitations, la qualité bactériologique de l'eau de baignade peut être rapidement dégradée, l'organisateur doit prendre en compte cet aspect.

Pour toute nouvelle organisation

- Pour toute nouvelle organisation, dont la partie natation doit se dérouler en dehors d'une zone de baignade, un compte rendu de l'analyse doit être joint au dossier de demande d'organisation envoyé à la ligue ou à la Fédération pour le cas des Grandes Epreuves.
- Pour toutes les épreuves: l'annulation de la natation doit être anticipée – le « plan B » duathlon doit être opérationnel.

Concernant le dispositif préventif préconisé :

1.La mise en place d'une veille sanitaire axée sur deux points :

- Le Dr MARBLE restera à l'écoute d'éventuels problèmes de santé à la suite d'épreuves comportant une partie natation.
- Le Dr LHUISSIER récupérera les données d'analyse de l'eau sur des ligues tests : Pays de Loire, Bourgogne, Cote D 'Azur et Nord Pas de Calais afin de mieux connaitre les qualités des eaux de baignade des compétitions. Un questionnaire et une banque de données seront établis par le Dr LHUISSIER.

2.La création de documents d' Information sur les maladies liées à la baignade

INFORMATION SUR LES MALADIES

- Les maladies liées à la baignade sont rares mais lorsqu'elles surviennent il est important d'évoquer certaines causes qui nécessitent des traitements adaptés.
- Les risques de pathologies sont de plus en plus faibles grâce aux contrôles croissants des autorités sanitaires et aux exigences importantes d'obtention du label « zone de baignade ».
- Néanmoins on peut, de manière non exhaustive, évoquer et sans rentrer dans le détail: ***Les infections par les germes fécaux*** *(mammifères, oiseaux, égouts)* - ***les algues bleues*** *(production de cyanobactéries)* - ***La dermatite du baigneur*** *(affection de la peau causée par des larves d'excréments d'oiseaux aquatiques que l'on retrouve sur certaines plages)* - ***La leptospirose*** *(cette maladie, qui peut être mortelle, se transmet par le contact de la peau ou des muqueuses (ORL, conjonctive oculaire) avec de l'eau douce contaminée par l'urine d'animaux infectés (rongeurs, chiens, bovins, chevaux, porcs..).*

Les préconisations présentées sont adoptées à l'unanimité par les membres du CDF.

8.4 Club France

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du haut niveau, présente un point d'information sur le dispositif Club France, qui se met en place petit à petit.

Un premier déplacement a eu lieu début juin à PONTEVEDRA (Espagne) avec 45 athlètes à l'occasion du Championnat du Monde de Duathlon 2014. A l'issue de ce déplacement un questionnaire de satisfaction a été mis en place et les retours sont plutôt positifs.

Un deuxième déplacement aura lieu dans quelques jours avec une quarantaine de personnes Kitzbühel (Autriche) à l'occasion du Championnat d'Europe de Triathlon 2014

Toutes les informations relatives au club France sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : http://www.fftri.com/presentation-1

9.	INFORMATIONS DIVERSES

Le Président LESCURE et le DTN Adjoint, Stéphane ZIMMER, ont rencontré le Secrétaire d'Etat aux Sports, Monsieur Thierry BRAILLARD.

Ambition olympique

Fin mai 2014, 12 groupes de travail ont été constitués autour de Bernard LAPASSET, Président de la Fédération Internationale de Rugby et Président du Comité français du sport international (CFSI), afin d'étudier l'opportunité d'une candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le calendrier est le suivant :

Étape 1 : février - novembre 2014

- Février/mars : finalisation des thématiques et de la composition des groupes de travail
- Avril à septembre : réunions des groupes de travail
- Octobre : remise des conclusions de l'étude
- Novembre : décision intermédiaire

Étape 2 (si décision intermédiaire positive) :

- A partir de novembre 2014 : actions de communication et de promotion pour susciter l'adhésion nationale
- Printemps 2015 : mobilisation nationale autour d'une candidature et mise en place d'actions de financement participatif
- Été 2015 (si financements suffisants) : formalisation du projet, de la gouvernance et du budget
- Été 2015 : décision définitive

Le Président clôture la séance et remercie les membres du CDF pour leur participation.

****

Philippe LESCURE – Président *Patrick SOIN – Secrétaire Général*